Plateau d'Hauteville

La société de pêche des Lésines en situation critique

Une assemblée générale extraordinaire sera organisée en février pour tenter de trouver des successeurs aux dirigeants actuels qui se sont retirés en bloc. En cas de carence, un arrêté municipal sera pris pour interdire la pêche aux Lésines en 2024.

Les dirigeants de la société de pêche aux côtés des élus et Sylvie Duret, du CEN, tentent de trouver une solution afin d'éviter la dissolution de leur association. Photo Guy Domain

C'est devant un parterre d'une dizaine de pêcheurs, du maire Philippe Emin, du maire délégué Didier Bougeais et Sylvie Duret, du Conservatoire des espaces naturels (CEN) que les dirigeants de la société de pêche ont clamé leur amertume ce vendredi 15 décembre. « Nous venons de vivre une année très difficile marquée par des incidents inacceptables. Nous sommes confrontés à un envahissement du plan d'eau par des herbiers et les membres du bureau ont consacré, souvent aidés de leurs seules épouses, 45 jours à faucarder l'étang de 18 hectares afin qu'il reste pêchable. Sans la moindre aide des 84 sociétaires. Quand, en plus, nous sommes critiqués, quand les panneaux de signalétique sont détériorés, tagués d'injures à notre encontre, cela nous blesse profondément », affirmera Hervé Claret, le président de la société.

Le faucardage, un travail sans fin

« Cet envahissement par ces plantes indigènes est un phénomène naturel qui peut s'expliquer par les coups de chaleur combinés avec la baisse du niveau de l'eau. Le CEN a tenté de trouver des subventions pour acquérir un bateau faucardeur, mais sans succès à ce jour », poursuivra Sylvie Duret.

Le faucardage de ces herbiers ressemble néanmoins à une lutte contre des moulins à vent, car à peine fauchés, ils repoussent de plus belle, et en trois semaines, tout le travail abattu est à refaire. « C'est pourtant la seule solution envisageable, car il n'est plus possible de traiter chimiquement l'eau pour s'en débarrasser. L'autre solution, celle du curage, outre le danger qu'il présenterait sur un fond parsemé de failles, est inaccessible financièrement. Il a été estimé à près d'un million d'euros », affirment le maire et les dirigeants en réponse aux "Y a qu'à" et autres "faut qu'on" qui fusaient dans la salle.

Un seul volontaire pour entrer au bureau

Mais pour poursuivre ces actions qui pourraient être soutenues par la commune, avec l'achat ou location de matériel adéquat, il faut des bras, qui ne se sont pas manifestés. La société est cependant en bonne santé financière, disposant d'une réserve de près de 10 000 euros de trésorerie, comme le précisera Jean Pierre Charasse, le trésorier.

Un travail de titan a été effectué par les dirigeants cette année pour faucarder le plan d'eau. Photo Guy Domain

Le bureau a finalement confirmé son intention de se retirer en bloc et, au moment de l'appel à candidature, une seule main s'est levée. Alors, avant de prendre la solution radicale de la dissolution, ses dirigeants, certains se montrant prêts à assurer la transition, ont décidé de donner une ultime chance à leur société, en provoquant une assemblée générale extraordinaire à la mi-février, pour tenter de sortir de cette impasse.

• De notre correspondant Guy Domain

Réaction

Photo Guy Domain

« La pêche restera fermée aux Lésines l'an prochain si aucune solution n'est trouvée. »
Didier Bourgeais, maire délégué de la commune

« Je n'envisage pas une saison prochaine sans pêche, car je sens bien qu'il sera difficile de redémarrer ensuite. Surtout au moment où nous venons de valider, avec le concours du Conservatoire des espaces naturels, un plan d'actions qui prévoit de nombreux aménagements autour de cet espace naturel sensible. Comme le déplacement du parking, l'aménagement d'un espace de détente, la pose de mobilier et de structures pour les pêcheurs et l'installation d'un sentier pédagogique.

Si aucune solution n'est trouvée, la commune prendra un arrêté d'interdiction de la pêche l'an prochain. Il est donc impératif de se rassembler, oublier les griefs, se rassembler, pour que l'association perdure. »